

Construction de Défense Canada annonce le lancement de la prochaine phase de sa solution d'approvisionnement électronique

À compter du mois d'août 2016, Construction de Défense Canada (CDC) commencera à accepter des soumissions électroniques pour les appels d'offres qui nécessitent une garantie de soumission par l'intermédiaire du fournisseur de services MERX, un service d'appels d'offres indépendant du secteur privé. Les soumissions électroniques pour les appels d'offres qui ne nécessitent pas de garanties de soumission sont déjà acceptées. À la suite du succès des projets pilotes réalisés de concert avec l'Association canadienne de la construction et l'Association canadienne de caution, CDC a adopté une fonction de soumission par voie électronique visant à améliorer l'accès du secteur privé et à permettre à la Société de gérer avec plus d'exactitude et d'efficacité le processus d'appel d'offres du début à la fin.

Pour les appels d'offres qui nécessitent une garantie de soumission, les entrepreneurs principaux seront tenus de présenter soit un cautionnement de soumission électronique, soit une garantie en espèces fournie au moyen d'un transfert électronique de fonds (virement bancaire). L'exigence pour le dépôt de garanties de soumission électroniques sera mise en œuvre dans la Région de l'Ontario en premier, suivie des autres régions peu de temps après.

Des instructions détaillées concernant le dépôt de garanties de soumission électroniques sont disponibles dans le <u>Guide des soumissionnaires pour garantie de soumission électronique à CDC</u>.

Fonction de soumission par voie électronique de CDC

Les entrepreneurs principaux peuvent utiliser le système de soumission par voie électronique pour :

- présenter leur soumission en ligne, sans frais supplémentaires;
- apporter des modifications à leur soumission à n'importe quel moment avant la date de clôture de l'appel d'offres;
- télécharger leur cautionnement de soumission électronique directement dans le système (à partir d'août 2016);
- présenter leur garantie en espèces au moyen d'un transfert électronique de fonds (à partir d'août 2016);
- recevoir un numéro de confirmation de la soumission électronique dès que celle-ci est présentée avec succès; et
- connaître les résultats des soumissions en ligne.

La soumission par voie électronique pour les experts-conseils (c.-à-d. la présentation par voie électronique des demandes de proposition) n'est pas encore disponible et sera mise en œuvre à une date ultérieure, après une consultation du secteur privé de l'architecture et du génie.

Renseignements importants

- les soumissions papier ne sont plus acceptées dans les cas où la fonction de soumission par voie électronique a été mise en œuvre;
- l'exigence pour le dépôt de garanties de soumission électroniques sera clairement identifiée dans MERX;
- des copies numérisées de cautionnements de soumission papier ne seront pas acceptées comme cautionnements de soumission électroniques; et
- CDC devra recevoir les transferts électroniques de fonds avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.

CDC respecte pleinement les règlements en matière de passation des marchés établis par le gouvernement du Canada, qui permettent de veiller au maintien d'un processus sûr, efficace, équitable et transparent dans le cadre de l'approvisionnement et de la gestion des projets d'infrastructure de défense et de sécurité.

Coordonnées

Pour en savoir plus sur la fonction de soumission par voie électronique de CDC, consultez notre <u>foire aux questions</u> ou communiquez avec Alain Xatruch, spécialiste de l'approvisionnement, à l'adresse suivante : <u>alain.xatruch@dcc-cdc.gc.ca</u>.

Garanties de soumission électroniques

Foire aux questions

Quels types de garanties de soumission électroniques sont acceptées?

Lorsqu'une garantie de soumission est exigée, les entrepreneurs principaux devront présenter soit un cautionnement de soumission électronique, soit une garantie en espèces fournie au moyen d'un transfert électronique de fonds (virement bancaire). Des instructions détaillées concernant le dépôt de garanties de soumission électroniques sont disponibles dans le <u>Guide</u> des soumissionnaires pour garantie de soumission électronique à CDC.

Comment est-ce que je présente un cautionnement de soumission électronique?

Les cautionnements de soumission électroniques doivent être présentés par l'entremise de MERX. CDC peut seulement accepter les cautionnements de soumission électroniques qui sont vérifiables et qui sont signés et scellés numériquement par un tiers fournisseur de services numériques. Consultez la page « <u>Approvisionnement électronique</u> » de CDC pour obtenir des renseignements additionnels au sujet des cautionnements de soumission électroniques.

Comment est-ce que je présente une garantie en espèces par transfert électronique de fonds? Un transfert électronique de fonds (virement bancaire) doit être effectué par l'entremise d'une institution financière membre de l'Association canadienne des paiements. Les renseignements bancaires de CDC sont fournis lorsque l'option du transfert électronique de fonds est sélectionnée sur MERX. Les transferts **doivent** contenir le numéro de référence unique fourni par MERX et être reçus par CDC avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.

Comment est-ce que je peux obtenir un remboursement de ma garantie en espèces si je ne suis pas l'entrepreneur retenu?

CDC effectuera le remboursement de garanties en espèces par dépôt direct. Les entrepreneurs qui ne sont pas déjà inscrits au dépôt direct devraient le faire dès que possible pour éviter les retards. Pour vous inscrire, remplissez le formulaire Inscription au dépôt direct pour les marchés (CDL291) et soumettez-le selon les instructions inscrites sur le formulaire.